

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH) Page 1 / 16

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Date de révision : 03.18.2020

Proxitech[®]
créateur de synergies

Chemical Vulcanizing Fluid

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange, de la société et de ce qu'elle fait

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Chemical Vulcanizing Fluid

Code de produit : TEC770

Informations complémentaires : Rev. 12

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Adhésif de caoutchouc

Utilisations déconseillées : Non déterminé(e) ou non disponibles

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé(e) ou non disponibles

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche technique

PROXITECH S.A.S.

3 avenue Gutenberg 77600 Bussy-Saint-Georges

Tel : +33 (0) 1 71 58 26 10 - Fax : +33 (0) 1 71 58 26 15

www.proxitech.com – contact@proxitech.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Numéro d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Liquide inflammable, Flam Liq.2

Irritation cutanée : Skin. Irrit. 2

Sensibilisation cutanée : Ski. Sens 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique : STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique : Aquatic Chronic 2

Composants déterminant les dangers de l'étiquetage :

N-éthylecyclohexylamine

Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)

Heptane, ramifié, cyclique et linéaire

Heptane

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Déclarations de danger :

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 2 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à quitter la zone de travail.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P391 Recueillir le produit répandu

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu / le conteneur conformément à toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

2.3 Autres dangers :

Aucun connu

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Substance: Sans objet.

3.2 Mélange:

Identification	Nom	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Numéro CAS : 426260-76-6	Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	01-2119475515-33-0015	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 Stot SE 3; H336 Skin Irrit. 2 ; H315	85-95

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 3 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Numéro CAS : 9003-31-0	Caoutchouc naturel	Non disponibles	Non classé	2-8
Numéro CAS : 136-23-2 Numéro CE : 205-232-8	Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Non disponibles	Skin Sens. 1; H317 Skin Irrit. 2 ; H315 Stot SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Irrit. 2; H319	1-5
Numéro CAS : 142-82-5 Numéro CE : 205-563-8	Heptane	Non disponibles	Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Stot SE 3; H336 Flam. Liq. 2; H225 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	<4
Numéro CAS : 5459-93-8 Numéro CE : 226-733-8	N-éthylecyclohexylamine	Non disponibles	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Flam. Liq. 3; H226	<1

Informations complémentaires : Le numéro CAS historique de cette matière, n° CAS 64742-49-0, est applicable à un large flux de naphta et n'est pas spécifique à l'heptane. Le numéro CAS approuvé par l'EPA et spécifique à l'heptane ramifiée, cyclique et linéaire est le n° CAS 426260-76-6.

Texte intégral des mentions de danger (H) et de l'Union européenne (EUH) : Voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des premiers soins

Notes générales :

Non déterminé(e) ou non disponibles.

Après inhalation :

Desserrer les vêtements si nécessaire et mettre la personne dans une position confortable

Maintenir les voies ariennes non obstruées

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien

Après contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin Enlever tous les vêtements contaminés

Éliminer le produit en excès en séchant ou brossant doucement

Laver avec beaucoup d'eau tiède légèrement courante

Consulter un médecin en cas d'irritation ou en cas de malaise

Après contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 4 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

4.2 Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé(e) ou non disponibles.

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé(e) ou non disponibles.

4.3 Indication d'une intervention médicale immédiate d'un traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé(e) ou non disponibles.

Notes pour le médecin :

Non déterminé(e) ou non disponibles

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1 Agent extincteur

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau (brouillard seulement), de la poudre chimique, de la mousse chimique, du dioxyde de carbone ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non déterminé(e) ou non disponibles

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

La décomposition thermique peut produire le dégagement de gaz et vapeurs irritants.

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à des sources d'ignition éloignées et provoquer un retour de flamme.

Ce liquide est volatile et peut générer une atmosphère explosive. Peut former des mélanges corrosifs avec l'eau.

5.3 Conseil pour pompiers

Équipement de protection individuelle :

Utiliser l'équipement de lutte contre l'incendie habituel, des appareils respiratoires autonomes, des habits ajustés et scellés.

Précautions spéciales :

Éteindre toute source d'allumage.

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion. La chaleur induit une augmentation de pression, un risque d'éclatement et de combustion.

SECTION 6 : Procédures en cas de déversements accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Méfiez-vous des vapeurs s'accumulant, elles peuvent former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones basses.

6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement.

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 5 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.

Absorber avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels).

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.

6.4 Référence à d'autres sections :

Non déterminé(e) ou non disponibles

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels pendant la manipulation de substances chimiques.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir éloigné de toutes sources d'inflammation : flammes ouvertes, surfaces chaudes, rayons directs du soleil, sources d'étincelles).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Non déterminé(e) ou non disponibles

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle

Seules les matières disposant de valeurs limites ont été incluses dans le tableau ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (Base juridique)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
Czech Republic	Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	426260-76-6	MPT 8 heures : 1000 mg/m ³
	Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	426260-76-6	Limite maximum : 2000 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 1000 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	Limite maximum (NPK-P): 2000 mg/m ³
Slovakia	Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	136-23-2	MPT 8 heures (NPEL): 2 mg/m ³ (fraction inhalable)
	Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	136-23-2	MPT 8 heures (NPEL): 0,1 mg/m ³ (fraction respirable)

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 6 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Pays (Base juridique)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (NPEL): 500 ppm (2085 mg/m ³)
Romania	N-éthylecyclohexylamine	5459-93-8	MPT 8 heures : 15 mg/m ³ (2,9 ppm)
	N-éthylecyclohexylamine	5459-93-8	LECT à 15 min: 30 mg/m ³ (5,8 ppm)
	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2 085 mg/m ³ (500 ppm)
Bulgaria	Heptane	142-82-5	MPT : 1600 mg/m ³
Croatia	Heptane	142-82-5	Concentration maximale permise (8 h) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Estonia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Hungary	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (Valeur ÁK): 2000 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	LECT à 60 min (Valeur CK) : 8000 mg/m ³
Latvia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 350 mg/m ³ (85 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 min: 2 085 mg/m ³ (500 ppm)
Lithuania	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2 085 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 min: 3 128 mg/m ³ (750 ppm)
Malta	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Poland	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures (NDS): 1200 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 min (NDSch): 2000 mg/m ³
Slovenia	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 2 085 mg/m ³ (500 ppm)
European Union	Heptane	142-82-5	ILEP limite de seuil : 2 085 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	SCOEL MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Belgium	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 400 ppm (1664 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 min: 500 ppm (2085 mg/m ³)
Denmark	Heptane	142-82-5	MPT : 200 ppm (820 mg/m ³)
Finland	Heptane	142-82-5	Limite de 8 heures : 300 ppm (1200 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	limite à 15 min : 500 ppm (2100 mg/m ³)
France	Heptane	142-82-5	Moyenne pondérée dans le temps (VME): 400 ppm (1668 mg/m ³)

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 7 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Pays (Base juridique)	Substance	Identifiant	Concentration admissible
	Heptane	142-82-5	Limite d'exposition à court terme : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Germany	Heptane	142-82-5	Valeur limite AGW: 500 ppm (2100 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Court terme (15 min) limite d'exposition AGW: 500 ppm (2100 mg/m ³)
Greece	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures :: 500 ppm (2000 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	LECT à 15 min: 500 ppm (2000 mg/m ³)
Ireland	Heptane	142-82-5	8 heures LEP (MPT) : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Italy	Heptane	142-82-5	MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Netherlands	Heptane	142-82-5	Liaison MPT 8 heures : 1200 mg/m ³
	Heptane	142-82-5	Liaison LECT (15 min) : 1600 mg/m ³
Portugal	Heptane	142-82-5	Décret-loi n° 24/2012 MPT 8 heures : 500 ppm (2085 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	NP 1796-2007 Limite d'exposition de 8 heures : 400 ppm
	Heptane	142-82-5	NP 1796-2007 Court terme limite d'exposition : 500 ppm
Spain	Heptane	142-82-5	Limite d'exposition quotidienne à 8 heures (VLA-ED): 500 ppm (2085 mg/m ³)
Sweden	Heptane	142-82-5	Niveau Valeur Limite (NGV) : 200 ppm (800 mg/m ³)
	Heptane	142-82-5	Limite à court terme (KTV): 300 ppm (1200 mg/m ³)
United Kingdom	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Luxembourg	Heptane	142-82-5	MPT : 500 ppm (2085 mg/m ³)
Austria	Heptane	142-82-5	MPT : 2000 mg/m ³ (500 ppm)
	Heptane	142-82-5	LECT : 8000 mg/m ³ (2000 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique constatée pour le ou les ingrédients.

Niveau sans effet déduit (DNEL):

Non déterminé(e) ou non disponibles

Concentration sans effet prédite (PNEC) :

Non déterminé(e) ou non disponibles

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 8 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances

8.2 Mesures d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats du lieu d'utilisation ou de manipulation.

Assurer une ventilation par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir les concentrations de vapeur et de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables au lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OEL (Limites d'exposition professionnelle)) indiquées précédemment.

Utiliser un équipement anti-explosion.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection oculaire appropriée.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir une matière de gants imperméable et résistante à la substance.

En cas de contact continu, nous recommandons des gants nitrile avec un délai de rupture de plus de 240 minutes, de préférence > 480 minutes lorsque des gants appropriés peuvent être identifiés.

L'épaisseur des gants doit généralement être supérieure à 0,35 mm en fonction de la marque et du modèle des gants. Toujours consulter le fournisseur des gants pour des conseils.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Utilisez un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il y a un risque de rejet non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus, ou pour toute autre situation où un simple masque respiratoire purificateur d'air peut ne pas fournir une protection adéquate.

Utilisez un masque respiratoire agréé NIOSH/MSHA ou aux normes européennes EN149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes apparaissent. Conformez-vous à la norme européenne EN149.

Mesures d'hygiène générales :

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles d'exposition environnementale :

Sélectionner les contrôles en fonction d'une évaluation des risques liés aux conditions locales.

Voir la section 6 pour plus d'informations sur les mesures à prendre en cas de déversement accidentel.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide visqueux havane
Odeur :	Solvant fort
Seuil olfactif	Non déterminé(e) ou non disponibles.
pH	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Point de fusion/congélation	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Point d'ébullition initial/plage	190°F (88°C)
Point d'éclair (creuset fermé)	15 °F (-9 °C)

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 9 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Taux d'évaporation	> 1 (n-BuAC=1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosivité	6,7
Limite d'inflammabilité/d'explosivité inférieure	1,2
Pression de vapeur	119 mmHg à 20 °C
Densité de vapeur	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Densité	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Densité relative	0,71 g/cm ³ (6,21 livres/gal) à 20 °C
Solubilités	Soluble dans la plupart des solvants organiques.
Coefficient de partage (n-octanol eau)	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Température d'auto-inflammation	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Température de décomposition	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Viscosité dynamique	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Viscosité cinématique	400 mm ² /s à 40 °C
Propriétés explosives	Non déterminé(e) ou non disponibles.
Propriétés comburantes	Non déterminé(e) ou non disponibles.

9.2 Autres informations

COV	650 g/L
-----	---------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions d'utilisation et de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

10.4 Conditions à éviter :

Sources d'inflammation, flammes ou chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles :

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 10 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Nom	Voie	Résultat
N-éthylecyclohexylamine	voie orale	DL50 : Rat - 590 mg/kg
Heptane	inhalation	CL50 Rat : > 29,29 mg/L (4 h)
	voie orale	DL50 Rat : > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Évaluation : Provoque une irritation cutanée

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
N-éthylecyclohexylamine	Corrosif pour la peau.
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Effet irritant pour la peau.
Heptane	Provoque une irritation cutanée.
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Effet irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction allergique de la peau

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Cancérogénicité

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) :

Nom	Classification
Caoutchouc naturel	Groupe 3 - Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Programme national de toxicologie (NTP) : Aucun des ingrédients n'est listé.

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 11 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Mutagénicité sur les cellules germinales

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité de certains organes cibles (exposition simple)

Évaluation : Peut causer de la somnolence ou des vertiges

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Le composant affecte le système respiratoire.
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Heptane	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité aspiration

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Heptane	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 12 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Toxique pour la vie aquatique

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Zinc	CE50 - Daphnia magna - 0,74 - 6,0 mg/L - 48 heures
bis(dibutyldithiocarbamate)	NOEC - Daphnia magna - 0,0032 mg/L - 21 jours
Heptane	CL50 - Carassius auratus [poisson rouge] (goldfish) - 4 mg/l - 24,0 heures
	CE50 - Daphnia magna - 82,5 - 6,0 mg/L - 96 heures

Toxicité chronique (long terme)

Évaluation : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Heptane	Facilement biodégradable dans l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Heptane	Calculé FBC : 552 (Ne devrait pas se bioaccumuler.)

12.4 Mobilité dans le sol

Données du produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Heptane	Modérément mobile (log Koc : 2,38)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT :

Heptane	Cette substance n'est pas du PBT.
---------	-----------------------------------

Évaluation vPvB :

Heptane	Cette substance n'est pas vPvB.
---------	---------------------------------

12.6 Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Informations pertinentes :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 13 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport international de marchandises dangereuses par route/rail (ADR/RID)

Numéro d'identification de l'ONU	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU	Adhésif
Classe(s) de danger pour le transport de l'ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane, zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Numéro d'identification de l'ONU	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU	Adhésif
Classe(s) de danger pour le transport de l'ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane, zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime (IMDG)

Numéro d'identification de l'ONU	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU	Adhésif
Classe(s) de danger pour le transport de l'ONU	3  
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane, zinc bis(dibutyldithiocarbamate))
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun

Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA-DGR)

Numéro d'identification de l'ONU	UN1133
Désignation officielle de transport de l'ONU	Adhésif

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 14 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Classe(s) de danger pour le transport de l'ONU	3	 
Groupe d'emballage	II	
Risques environnementaux	Polluant maritime (Heptane, zinc bis(dibutyldithiocarbamate))	
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun	

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom de vrac	Aucun
Type de navire	Aucun
Catégorie de pollution	Aucun

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement pour la substance ou le mélange.

Règlements européens

Liste d'inventaire (EINECS) :

426260-76-6	Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	Non répertorié
5459-93-8	N-éthylecyclohexylamine	Inscrit
9003-31-0	Caoutchouc naturel	Non répertorié
142-82-5	Heptane	Inscrit
136-23-2	Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	Inscrit

Liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates REACH :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Autorisations REACH relatives aux substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :

Aucun des ingrédients n'est listé.

Restriction REACH : Aucun des ingrédients n'est listé.

Classe de danger pour l'eau (WGK) (produit) : Classe 3

Classe de danger pour l'eau (WGK) (substance) :

Nom de l'ingrédient	CAS	Classe
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate)	136-23-2	2
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire	426260-76-6	Sans objet.
Heptane	142-82-5	2
N-éthylecyclohexylamine	5459-93-8	Sans objet.
Caoutchouc naturel	9003-31-0	Sans objet.

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 15 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

Autres règlements

Allemagne TA Luft : Sans objet.

Allemagne MAK : Zinc bis(dibutyldithiocarbamate): MPT 8 heures : 0,1 mg/m³ (fraction respirable),
Zinc bis(dibutyldithiocarbamate): MPT 8 heures : 2 mg/m³ (fraction inhalable), Heptane : MPT 8 heures :
500 ppm (2100 mg/m³)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications :

26 mars 2019 : Modification de la composition, modifiant en conséquence les limites d'exposition professionnelle, et modification de la classification

Sigles et abréviations : Aucun

Procédure de classement :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Méthode utilisée
Liquide inflammable, Flam Liq.2	Méthode de calcul
Irritation cutanée : Skin. Irrit. 2	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée : Ski. Sens 1	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique : STOT SE 3	Méthode de calcul
Danger pour le milieu aquatique : Aquatic Chronic 1	Méthode de calcul

Résumé de la classification dans la section 3 :

Asp. Tox. 1; H304	Danger d'aspiration, catégorie 1
Aquatic Chronic 2; H411	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 2
Flam. Liq. 2; H225	Liquides inflammables , catégorie 2
Stot SE 3; H336	Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 3, système nerveux central
Skin Irrit. 2 ; H315	Irritation de la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1; H317	Sensibilisation de la peau, catégorie 1
Stot SE 3; H335	Toxicité de certains organes cibles - exposition simple, catégorie 3, irritation respiratoire
Aquatic Acute 1; H400	Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 1; H410	Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Eye Irrit. 2; H319	Irritation oculaire, catégorie 2
Acute Tox. 4; H302	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Acute Tox. 3; H311	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Acute Tox. 4; H332	Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4
Skin Corr. 1A; H314	Corrosion de la peau, catégorie 1A
Flam. Liq. 3; H226	Liquides inflammables, catégorie 3

Résumé des mentions de danger dans la section 3 :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

Conformément aux règlements (CE) n° 1272/2008 (CLP) et (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Page 16 / 16

Date de révision : 03.18.2020

Chemical Vulcanizing Fluid

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané
H332	Nocif par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H226	Liquide et vapeurs inflammables

Avis de non-responsabilité :

Ce produit a été classé conformément aux normes CE n° 1272/2008 (CLP) et 1907/2006 (REACH). Les informations fournies dans cette fiche signalétique sont correctes à notre connaissance sur la base des informations disponibles. L'information fournie est uniquement conçue pour guider l'utilisateur pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination sécuritaires et n'est pas considérée comme une garantie de spécifications ou de qualité. L'information concerne uniquement le produit spécifique ici désigné et il se peut qu'elle ne soit pas valable pour ce produit lorsqu'il est utilisé avec d'autres matières, à moins que cela ne soit identifié dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 06.28.2017

Date de révision : 03.18.2020

Fin de la fiche de données de sécurité